



Détention provisoire avec bracelet électronique

Par **Hibiscus97**, le **07/10/2018** à **20:59**

Bonjour,

Un ami vient d'obtenir un accord pour un bracelet électronique. Cependant il va perdre son travail quelques jours avant sa sortie car son patron va envoyer la lettre de licenciement. Cela peut-il poser problème pour le maintien du bracelet électronique ? Peut-on le faire retourner en prison ferme car il a perdu son travail juste avant sa sortie ? Il vient juste d'apprendre que son patron ne veut plus de lui.

Merci.

Par **Visiteur**, le **07/10/2018** à **22:35**

Bonjour

En relation avec son avocat, il doit se rapprocher du j.a.p qui a pris la décision.

Licenciement veut aussi dire allocation de retour à l'emploi et recherche active d'un nouveau travail.

Par **Hibiscus97**, le **08/10/2018** à **06:27**

Bonjour

Merci de votre réponse.

Pensez vous que la perte d'emploi justifie un retour en prison ferme?

Merci

Par **morobar**, le **08/10/2018** à **09:33**

Je l'ignore, mais la prison rend inéligible aux allocations de retour à l'emploi, tandis que Pole-emploi examinera les conditions d'exercice de la PSE.

En effet la personne doit être disponible pour occuper un emploi éventuel.